

7

Les Écoles de la paroisse

Il y a deux écoles dans la paroisse, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. Elles sont dirigées par des instituteurs et institutrices. Les enfants y apprennent à lire, à écrire et à compter. Les parents sont tenus de faire scolariser leurs enfants.

Les Écoles de la paroisse

Il y a deux écoles dans la paroisse, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. Elles sont dirigées par des instituteurs et institutrices. Les enfants y apprennent à lire, à écrire et à compter. Les parents sont tenus de faire scolariser leurs enfants.